



juillet
2025

Déchets • propreté économie circulaire

Biodéchets

Le 1^{er} janvier 2024, l'obligation du tri à la source des biodéchets a été en France généralisée pour tous. Depuis juin 2023, le Territoire Paris Est Marne & Bois, en lien avec la Ville, a installé les premiers points d'apport volontaire (PAV). Pratique et facile d'usage, chacun des abri-bacs dispose de 2 conteneurs de 120 litres. Les biodéchets concernés sont : épluchures, fruits, légumes, restes de repas, thé, café, coquilles d'œufs, fleurs fanées, feuilles, essuie-tout, mouchoirs, rouleaux en carton... Collectés avec des micro-bennes roulant au GNV, les biodéchets sont méthanisés pour devenir du biogaz pour le chauffage ou du carburant vert. 170,5 tonnes de biodéchets ont été collectés en 2024.

Les enjeux d'une collecte sélective visent :

- **La prévention et le respect** de la hiérarchie des modes de traitement des déchets en privilégiant la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation avant l'élimination (lois Grenelle de 2009 et 2010, loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte dit loi LTECV de 2015, loi anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire dite loi AGEC en 2020).
- **Le tri à la source des biodéchets** pour mieux capter le gisement et prévoir leur valorisation.



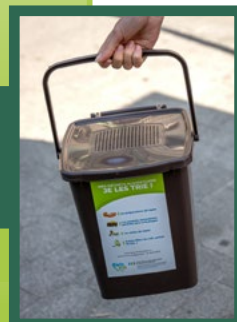
La collecte est organisée à partir d'abri-bacs à contrôle d'accès

Ces bacs autonomes en énergie sont fabriqués en France par l'entreprise UpCycle. Ils sont en libre accès et l'on compte 27 sites en juin 2025, répartis à différents endroits de la ville.

Liste sur <https://www.vincennes.fr/proprete-dechets/bio-dechets-et-dechets-verts>

Les Vincennois peuvent demander un bio-sceau

à l'accueil de la Mairie de Vincennes ou s'en procurer un gratuitement en contactant le Territoire au 01 48 71 59 13 ou à environnement@pemb.fr.



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes. Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE & BOIS

RESSOURCES

<https://www.parisestmarnebois.fr/fr/collecte-des-dechets>
<https://www.vincennes.fr/proprete-dechets/bio-dechets-et-dechets-verts>

ADRESSE(S) UTILE(S)

Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois
1-3 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

accueil@pemb.fr ou environnement@pemb.fr • 01 48 71 59 13
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes.
Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).